

Province de Québec
M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 2 juin 2025, à compter de 20h00.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillée, Messieurs les conseillers Jean Beaubien, Georges Forcier, Éric Tessier, Pierre Provost et les conseillères Mesdames Mélanie Parenteau et Karine Descheneaux.

Mme Manon Blanchette est secrétaire d’assemblée.

Aucun citoyen n’est présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Marie Léveillée, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Résolution 2025-06-055

La mairesse procède à la lecture de l’ordre du jour.

Sur proposition de Éric Tessier,
Et appuyée par Georges Forcier,
Il est résolu, à l’unanimité des conseillers présents,

D’adopter l’ordre du jour tel que proposé :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Séance ordinaire du 5 mai 2025
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 Offre de services professionnels – Danny Coderre CPA 2025-2026-2027
 - 4.3 Présentation et adoption des états financiers 2024
 - 4.4 Renouvellement de contrat Services Flo 2025-2027
- 5. TRAVAUX PUBLICS**
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 Offre de services rinçage unidirectionnel du réseau d’aqueduc 2025
- 8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 8.1 Avis de motion et dépôt d’un projet de règlement #229-2025 relatif à la salubrité, l’occupation et l’entretien des bâtiments.
 - 8.2 Adoption du projet de règlement #229-2025
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
- 10. SUJETS DIVERS**
 - 10.1 Semaine québécoise des personnes handicapées – 1^{er} au 7 juin 2025
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance ordinaire du 5 mai 2025

Résolution 2025-06-056

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de Karine Descheneaux,
Appuyée par Éric Tessier,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 5 mai 2025.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Comptes à payer

Résolution 2025-06-057

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Sur proposition de Jean Beaubien,
Appuyée par Georges Forcier,
Il est résolu unanimement par les conseillers,

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 44 744,39 \$.

4.2 Offre de services professionnels – Danny Coderre CPA 2025-2026-2027

Résolution 2025-06-058

Considérant que la Municipalité désire procéder au renouvellement du mandat d'audit financier pour les années 2025, 2026, 2027;

Considérant que le conseil est satisfait des services offerts par Danny Coderre CPA à ce jour;

Considérant que les honoraires proposés dans cette offre de services s'élèvent à 13 300 \$ pour 2025, 14 500 \$ pour 2026 et à 15 700 \$ pour 2027;

En conséquence,

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Pierre Provost,
Il est résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella accepte l'offre de service sur trois (3) ans de Danny Coderre CPA, pour les mandats d'audits, au montant de 13 300 \$ pour 2025, 14 500 \$ pour 2026 et de 15 700 \$ pour 2027.

4.3 Présentation et adoption des états financiers 2024

Résolution 2025-06-059

Conformément à l'article 176.1 du Code Municipal, la directrice générale dépose le rapport financier consolidé pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

Le conseil municipal de Saint-Gérard-Majella prend acte du dépôt par la directrice générale du rapport financier 2024 consolidé.

Conformément à l'article 176.2 du Code Municipal, la mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2024.

La mairesse présente les faits saillants du rapport financier comme suit :

- Revenus de fonctionnement 693 495 \$
- Dépenses 831 759 \$
- Déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation : 138 264 \$
- Élément de conciliation à des fins fiscales : 129 758 \$
- Déficit de fonctionnement à des fins fiscales : 8 506 \$

Sur proposition de Georges Forcier,
Appuyée par Karine Descheneaux,
Il est résolu unanimement par les conseillers,

Que ce conseil adopte les états financiers consolidés pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2024 et d'autoriser la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

4.4 Renouvellement contrat services Flo 2025-2027

Résolution 2025-06-060

Sur proposition de Mélanie Parenteau,
Appuyée par Jean Beaubien,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers,

De renouveler le contrat de service de gestion globale de la borne de recharge de véhicules électriques de Services Flo pour 2025-2026-2027 au montant de 400,00 \$ plus taxes.

5. TRAVAUX PUBLICS

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Offre de services rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc 2025

Résolution 2025-06-061

Sur proposition de Pierre Provost,
Appuyée par Jean Beaubien,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers,

De mandater la firme Simo Management afin d'effectuer le rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc au printemps, à l'été et à l'automne 2025, au montant de 1 960,00 \$ plus taxe la prestation.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement #229-2025 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments

Monsieur Éric Tessier, conseiller, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance tenante du conseil, d'un projet de règlement relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments no 229-2025 de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

8.2 Adoption du projet de règlement 229-2025 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments

Résolution 2025-06-062

Attendu que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1) prévoit que la municipalité doit tenir en vigueur un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

Attendu que la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (LQ 2021, c 10) prévoit que la municipalité doit, avant le 1er avril 2026, adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments conforme aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et d'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 juin 2025

Attendu que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 7 juillet 2025 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

Attendu que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prescrits par la Loi, par conséquent, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Jean Beaubien,
Appuyé par Éric Tessier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

D'adopter le projet de règlement numéro 229-2025 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments.

9. LOISIRS ET CULTURE

10. SUJETS DIVERS

10.1 Semaine québécoise des personnes handicapées – 1er au 7 juin 2025

Résolution 2025-06-063

Attendu qu'en octobre 1996, l'Office des personnes handicapées du Québec décidait de consacrer une semaine entière à la sensibilisation de la population québécoise à la participation sociale des personnes handicapées;

Attendu qu'à la suite de cette première expérience qui s'est avérée positive, le succès, attribuable à l'implication des milieux associatifs, patronal et syndical, de même qu'à celle des ministères et organismes gouvernementaux, s'est répété et a pris de l'ampleur d'une année à l'autre;

Attendu que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella souhaite proclamer, sur son territoire, cette semaine québécoise des personnes handicapées;

Il est proposé par Georges Forcier,
Appuyé par Mélanie Parenteau,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

Que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella proclame Semaine québécoise des personnes handicapées la semaine du 1^{er} au 7 juin 2025.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2025-06-064

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Jean Beaubien,

Il est résolu, à l’unanimité des conseillers,
Que l’ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h09.

Marie Léveillée Mairesse	Manon Blanchette directrice générale et greffière-trésorière
-----------------------------------	---

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu’il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

Le présent procès-verbal reflète la séance ordinaire du conseil du 2 uin 2025. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 7 juillet 2025.